

## DECISIONS DU CONSEIL

Extrait des décisions du Conseil communal du 20 mars 2018

**Au cours de sa séance du 20 mars 2018, le Conseil a notamment :**

### CO FULLY-SAXON

- décidé la reprise des activités de l'Asscom par la Commune de Fully.

### BÂTIMENTS

- informé du déménagement du contrôle des nourrissons aux appartements Mosaïques situés à la Rue des Condémines.

### POLICE

- modification du 28 mars 2017 du Règlement de police du 17 mars 2010 de la Commune de Fully :
  - o « Il est interdit de pénétrer et de demeurer dans l'enceinte des cours d'école ou des places publiques et ses abords immédiats avec des bouteilles ou autres contenants en verre pouvant être destinés à une consommation sur place ».
- décidé de délivrer des avertissements jusqu'au 1er mai 2018, date à laquelle l'information aura été diffusée et les panneaux posés. Les frais de décision seront maintenus à Fr. 100.- pour les contrevenants à la disposition ci-dessus.

### AGRICULTURE

- décidé d'intégrer les alpages dans le projet PDR (projet de développement régional) et d'informer l'OFEG que le Conseil communal est ouvert sur le principe à soutenir financièrement ce projet.

### CONSTRUCTIONS

- décidé d'autoriser les demandes suivantes :

**Requérants :** 22/18 Dorsaz Edith et Jacques-François, Ch. de la Prairie 9 – 1926 Fully  
**Objet :** remplacement de la couverture d'un garage  
**Situation :** Les Carres, Chemin de la Prairie, Folio 47, Parcelle No 7838, zone faible densité

**Requérants :** 46/18 Maret Léonard et Karine, Rte de la Forêt 105 – 1926 Fully  
**Objet :** Suppression et reconstruction d'un cabanon de jardin  
**Situation :** Le Pont, Route de la Forêt, Folio 23, Parcelle No 6677, zone coteau

**Requérant :** 242/17 Beney Jean-Maurice, Ch. Pré-Fleuri 7 – 1926 Fully  
**Objet :** Modification d'ouvertures en façades  
**Situation :** Creppier, Chemin Pré-Fleuri, Folio 17, Parcelle No 5737, zone forte densité

**Requérant :** 195/17 Figueiredo Ferreira De Almeida Nuno José, Rue de Vinseau 29 – 1926 Fully  
**Objet :** Construction d'un couvert à véhicule et d'un mur de clôture  
**Situation :** Les Pros d'Antogne, Rue de Vinseau, Folio 10, Parcelle No 2192, zone faible densité

**Requérants :** 01/18 Carron Lydie et Timothée, Rue Morin 24 – 1926 Fully  
**Objet :** Construction d'un cabanon de jardin

Situation : Les Marais-Neufs, Chemin des Avouillons, Folio 44, Parcelle No 17013, zone faible densité

**Requérant :** 260/17 Roduit Olivier, Ch. de Longet 34 – 1926 Fully

Objet : Construction d'un couvert et installation d'un conduit de fumée

Situation : Les Carres, Chemin de Longet, Folio 21, Parcelle No 6360, zone faible densité

**Requérant :** 225/17 Abbet Olivier, Ch. des Avouillons 11B – 1926 Fully

Objet : Construction d'une piscine enterrée avec pompe à chaleur extérieure

Situation : Les Marais-neufs, Chemin des Avouillons, Folio 44, Parcelle No 7606, zone faible densité

**Requérants :** 234/17 Dorsaz Sophie et Derivaz Maxime, Plan-Cerisier – 1921 Martigny-Croix

Objet : Construction d'une habitation individuelle

Situation : Les Poubles, Chemin du Poubloz, Folio 46, Parcelle No 7715, zone coteau

**Requérant :** 216/17 Nobs Bastien, Rte de la Solverse 29A – 1926 Fully

Objet : Construction d'une halle de stockage pour matériel apicole

Situation : Etray, Chemin de l'Etray, Folio 38, Parcelle No 5119, zone moyenne densité Sud Rhône

#### **TRAVAUX PUBLICS**

- adjugé les travaux de démolition de la grange située sur la parcelle n°610 à l'entreprise Fleutry SA.

#### **CULTURE ET SPORT**

- informé que l'Urban training démarrera le 9 mai 2018.
- décidé d'allouer une subvention pour la Fête cantonale des costumes.

#### **TOURISME**

- décidé de répondre négativement à la demande du CCCSR (camping-car suisse romand) concernant la mise en place de borne euro-relais supplémentaires, étant donné la proximité de celles situées au Relais de la Sarvaz, du camping du TCS et du Restauroute.

#### **AUTORISATION D'EXPLOITER**

- décidé d'autoriser l'exploitation d'Au Saveurs D'Al-VI à Monsieur Yvan Biollay, mais uniquement pour les mets préparés à l'avance, dans ce local qui servira uniquement de lieu de vente de ces produits.